LES CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ

# INVALIDITÉ

## QUELS SONT LES ÉVÉNEMENTS PERMETTANT LE DÉBLOCAGE ?

- **Invalidité** du titulaire du compte.
- **Invalidité des enfants** (mineurs ou majeurs) du titulaire du compte.
- **Invalidité du conjoint** du titulaire du compte.
- **Invalidité du partenaire de PACS** du titulaire du compte.

### IMPORTANT

La validation de votre ordre est fonction de la **date de réception des pièces justificatives.**
Vous avez **30 jours pour nous adresser** les pièces justificatives à compter de la saisie sur votre espace privé ou de la réception de la demande (par courrier), **au-delà, votre ordre sera annulé.**

## QUELLES SONT LES CONDITIONS D'APPLICATION ?

L'invalidité constitue un cas de remboursement spécifique, car elle correspond à un état et non à un événement exceptionnel.

- **L'invalidité doit :**
  - **être reconnue**
    > soit par la Sécurité sociale (quel que soit le régime de Sécurité sociale, à condition que l'invalidité corresponde à la 2e ou 3e catégorie, au sens de l'article L 341-4 Code de la Sécurité sociale),
    > soit par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées - CDAPH (taux d'incapacité égal ou supérieur à 80 %).
- **Dans le cas où plusieurs plans sont déblocables, vous pouvez débloquer un plan à la fois indépendamment des uns des autres.**
- Dans le cas d'un **déblocage partiel,** les avoirs les plus anciens sur le support financier demandé sont débloqués en priorité.
- **Précisions concernant la participation et l'intéressement :** Les droits acquis au titre des exercices comptables de l'entreprise, clos au moment de l'événement, pourront également être remboursés après leur investissement dans le PEE, le PERCO et le PERECO.
- Seules les sommes investies avant la date de l'événement peuvent être remboursées par anticipation.

### EN BREF

| PLANS CONCERNÉS | DÉLAI POUR FORMULER LA DEMANDE DE DÉBLOCAGE | NOMBRE DE DEMANDES DE DÉBLOCAGE AUTORISÉES |
|---|---|---|
| PEE/PEI | À TOUT MOMENT | ILLIMITÉ |
| PERCO/PERCOI compte-titres | À TOUT MOMENT | 1 |
| PERECO/PERECOI compte-titres | À TOUT MOMENT | 1 |

Vous pouvez effectuer votre **demande de déblocage** directement depuis votre **espace privé.**

UNSA DISNEYLAND PARIS
récupérée sur



Téléchargé sur unsa-disney.fr le 18 novembre 2026 à 20:55 · UNSA Disneyland Paris

# INVALIDITÉ

## QUELS SONT LES JUSTIFICATIFS À FOURNIR ?

### EN CAS D'INVALIDITÉ DU TITULAIRE DU COMPTE

plusieurs documents à fournir

- Copie recto/verso, datée et signée, de tout document officiel d'identité établi par une autorité compétente (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour...) en cours de validité.

ET

- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

ET

- Dernière notification d'attribution d'une pension d'invalidité ou dernier titre de paiement d'une pension d'invalidité, précisant la catégorie (2e ou 3e) dans laquelle l'invalide est classé par la Sécurité sociale.

OU

- Dernière notification d'attribution d'une pension de vieillesse (retraite) au titre de l'inaptitude médicale au travail délivrée par la Sécurité sociale au salarié de plus de 60 ans.

OU

- Attestation récente de moins de 3 mois et carte d'invalidité, précisant le taux d'incapacité reconnu à l'invalide par la CDAPH /MDPH (taux égal ou supérieur à 80 %).

OU

- Notification d'attribution par la Sécurité sociale d'une pension de vieillesse au titre de l'inaptitude médicale au travail (ex. RSI).

### EN CAS D''INVALIDITÉ DE L'ENFANT

plusieurs documents à fournir

- **Mêmes justificatifs d'invalidité que pour le titulaire du compte**.

ET

- Copie intégrale du livret de famille.

### EN CAS D'INVALIDITÉ DU CONJOINT OU DU PARTENAIRE DU PACS

plusieurs documents à fournir

- **Mêmes justificatifs d'invalidité que pour le titulaire du compte.**

ET

- Extrait de l'acte de mariage sur le livret de famille ou délivré par l'officier d'état-civil, ou copie de la page du livret de famille comportant la mention «mariage».

OU

- Extrait de l'acte de naissance portant mention de la conclusion du PACS ou récépissé d'enregistrement de la déclaration de PACS établie par le greffier du Tribunal d'Instance ou l'officier d'état civil ou le notaire.

*Les justificatifs listés sont les documents les plus couramment utilisés pour vérifier l'existence de l'événement invoqué.*

UNSA DISNEYLAND PARIS
Récupéré sur

Studio BNP Paribas E&RE - 09-25-008 - Cas de déblocage / ES - Septembre 2025

**BNP PARIBAS EPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES** est un Métier de BNP Paribas SA
**BNP PARIBAS** - S.A au capital de 2 261 621 342 euros
Siège social : 16, bd des Italiens - 75009 Paris
RCS Paris 662 042 449 - N° identifiant CE FR 76 662 042 449
www.bnpparibas.com
N°ADEME : FR200182_01XHWE

Téléchargé sur unsa-disney.fr le 18 novembre 2026 à 20:55 · UNSA Disneyland Paris